

**PARENT Nom:** 

Une seule fiche à remplir par famille

## ADHESION FAMILIALE A L'ASSOCIATION ARTEMUSE

ACTIVITES DU 18/09/2023 au 15/06/2024

Prénom:

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION ACCOMPAGNE DE L'INTEGRALITE DES REGLEMENTS

Email :											
Adresse :											
CP:		Vill	e :								
Portable Mère : Portable Père :											
O J'autorise	les respo	nsables d'	Artemuse	à contact	er le SAMI	J en cas d	d'urgence	e			
OUI – NON :	: étiez-vou	ıs adhéren	it l'année	dernière ?	,						
	(1)014 5	DENO.4)									
ELEVE (NOM, PRENOM)		Age	e (enfant)	Activité / Jour / Horaire			Professo	Tarif			
								Adhésion familiale obligatoire		+ 50 € 66% déductible des impôts	
Remise -10€ à partir du 2ème inscrit ou de la 2ème activité par famille 10 € x											
							Montant à régler				
REGLEMENTS (cocher) O esp O chèques O chèques vacances O virement unique en septembre*											
mois montants	Oct	nov	dec	janv	Fev	mars	avril	mai juin ju		juillet	
		*le	premier chèq	ue sera encai	ssé en octobre	e, les autres s	elon votre s	ouhait. Verso	à rer	nplir	<del>-</del>

## Autorisation d'utilisation d'image

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant (ou des enfants) :

Déclare autoriser l'association Artemuse à :

Me photographier, me filmer

Photographier mon (mes) enfant(s), filmer mon (mes) enfant(s)

Reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants : site Artemuse, Facebook, papier, journaux locaux.

Céder à Artemuse les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne

☐ Je souhaite que mon visage soit flouté. Avant chaque fête je préviens mon professeur de ce souhait.

Date:

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

## REGLEMENT INTERIEUR

- 1. L'élève est inscrit du 18 septembre 2023 au 15 juin 2024, après règlement de la cotisation annuelle.
- 2. Les cours débuteront le 18 septembre et auront lieu durant les périodes scolaires. La présence régulière des élèves est indispensable pour l'apprentissage de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques, afin que toutes ces activités soient un plaisir pour tous.
- 3. Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours et de les récupérer aux heures précises. Les professeurs ne pouvant pas surveiller les élèves en dehors de leur classe, l'association décline toute responsabilité concernant la sécurité des enfants dès la fin du cours dans les locaux de l'EM cinq Les parents sont par ailleurs expressément encouragés à assister aux auditions et manifestations dans leur intégralité pour ne pas nuire au bon déroulement de celles-ci et par respect du travail de chacun.
- 4. Toute absence sur l'initiative de l'élève ne sera pas remplacée.
- 5. En cas d'absence du professeur, celui-ci s'efforcera de prévenir individuellement chaque élève et s'engage à récupérer le cours.
- 6. Le règlement annuel des cours se fait lors de l'inscription. Les chèques à l'ordre d'ARTEMUSE seront encaissés successivement dans la 1ère quinzaine de chaque mois (d'octobre à juillet).
- 7. Sauf raison majeure, aucun remboursement ne sera possible, l'inscription à un atelier équivaut à un engagement annuel.
- 8. L'association contracte une assurance qui couvre les dommages corporels et les dégâts matériels, pour tous les élèves fréquentant les locaux pendant les heures de cours. La responsabilité de l'association est dégagée en dehors des locaux et des heures de cours.

Je, soussigné(e)

, reconnaît avoir pris connaissance

du règlement intérieur de l'association ARTEMUSE.

Date et signature :

« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné aux membres du bureau d'Artemuse : Président, co président, trésorier, co trésorier, secrétaire et co secrétaire.

Pour la finalité suivante: gestion des adhérents et des activités, gestion des cotisations et communication avec les adhérents Les destinataires de ces données sont : le bureau d'Artemuse , les professeurs.

La durée de conservation des données est de 2 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Artemuse.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».

Site web : artemuse-camblanes.fr Téléphone : 05 57 97 16 90 Email : <u>artemuse.asso@orange.fr</u>

\*La fiche d'inscription et son règlement sont à déposer à la mairie sous enveloppe fermée au nom d'Artemuse. Le règlement par virement sera à effectuer en septembre ; un mail vous sera envoyé avec les coordonnées bancaires d'Artemuse début septembre. Pour les règlements par chèque, un premier chèque sera encaissé en octobre.